



ARRÊTÉ N° 2025-61 ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE N° 2025-02 ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2025

Le Maire de Le Poinçonnet,

VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
VU l'arrêté du 23 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,  
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit pour l'année 2025 :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Monsieur SALOMON Damien	Adjoint technique

Avancement au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Madame LIGAT Sylvie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Madame GAUTRON Aline	Adjoint d'animation

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Madame COGNE Christelle	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Avancement au grade d'agent de maîtrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Monsieur BERNARD Jérôme	Agent de maîtrise

**Avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe par voie d'examen professionnel**

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Madame CHARPENTIER Valérie	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**Article 2<sup>ème</sup>:** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3<sup>ème</sup>:** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Commune du Poinconnet, le 07 mars 2025



Le Maire

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Notifié le :